



DAO

Dachorganisation Frauenhäuser Schweiz und Liechtenstein

Fédération Solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein

Organizzazione mantello delle case protette per donne della Svizzera e del Liechtenstein

Organisaziun tetgala da las chasas da dunnas da la Svizra e dal Liechtenstein

Campagne 16 jours contre la violence basée sur le genre : lumière sur la violence psychologique !

La violence basée sur le genre est trop souvent minimisée et taboue en Suisse et dans le monde. Et la violence psychologique reste plus particulièrement invisible. La DAO salue le thème central de cette année de la campagne 16 jours contre la violence basée sur le genre¹. Les maisons d'accueil dans toute la Suisse participent elles aussi à la campagne avec diverses actions. Car, au-delà d'autres violences basées sur le genre, les femmes qui viennent chercher protection et refuge dans une maison d'accueil subissent aussi une violence psychologique.

Le rapport sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Suisse du groupe d'experts internationaux GREVIO (Group of Experts on Action against Violence against Women and Domestic Violence) de novembre 2022² montre que la Suisse prend trop peu de mesures pour enquêter, engager des poursuites et punir la violence psychologique au sens de la Convention d'Istanbul.

85%³ des femmes qui viennent chercher protection et refuge dans une maison d'accueil subissent une violence psychologique. 62%⁴ de leurs enfants subissent également une violence psychologique. La violence psychologique précède souvent d'autres formes de violence comme la violence économique, physique et sexuelle, voire se produit en parallèle. Les structures patriarcales, la dévalorisation des femmes et les rapports de force inégaux constituent le terreau de ces formes de violence.

Souvent, l'entourage ne remarque pas la violence psychologique. Il n'est pas rare que la personne victime de violence ne la voit pas non plus. La violence psychologique intervient de façon insidieuse, est subtile et donc bien trop souvent invisible. Elle englobe des actes de violence comme les insultes, les humiliations, l'avilissement, les menaces, la culpabilisation, les hurlements ou l'intimidation, le contrôle ou l'interdiction de contact avec la famille ou l'extérieur et la confiscation du salaire. La violence psychologique peut avoir des conséquences graves pour les personnes concernées. Elles perdent souvent l'estime de soi, vivent dans une peur permanente ou se replient toujours plus sur elles-mêmes.

La campagne de sensibilisation qui commence le 25 novembre, Journée internationale contre la violence à l'égard des femmes, et s'achève le 10 décembre, Journée internationale des droits humains, apporte une contribution importante à la mise en lumière de la violence psychologique. Ce qui profite notamment aux personnes victimes de violence et à leur entourage.

La DAO adhère à toutes les revendications de la campagne 16 jours contre la violence basée sur le genre :

- l'ancrage dans le code pénal du harcèlement comme une infraction spécifique, ce qui permettrait d'enquêter, de poursuivre et de punir les cas de harcèlement en ligne et hors ligne.
- des mesures permettant d'enquêter, de poursuivre et de punir la violence psychologique de manière efficace.
- un accès garanti au soutien des services de conseils aux victimes et à d'autres services spécialisés pour les victimes de violence psychologique.
- des mesures de sensibilisation à grande échelle à la violence psychologique.
- la collecte de données et des études sur la violence psychologique car celles-ci constituent la base pour développer des mesures efficaces.
- la prise en compte de la violence psychologique dans la loi sur l'aide aux victimes.
- l'accompagnement adéquat des personnes victimes de violence lors des procédures judiciaires et pénales afin de les protéger d'actes de violence psychologique supplémentaires.
- la réduction maximale du danger d'une victimisation secondaire et/ou tertiaire, p. ex. dans le cadre de la procédure judiciaire.

Votre interlocutrice en cas de questions :

Blertë Berisha, Co-direction de la DAO, blerte.berisha@frauenhaus-schweiz.ch, 077 535 56 25

¹ <https://www.16tage.ch>

² <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/-/grevio-publishes-its-report-on-switzerland> p. 51

³ <https://www.frauenhaeuser.ch/fr/rapports-d-activites>, Rapport d'activité de la DAO 2022, p. 18

⁴ <https://www.frauenhaeuser.ch/fr/rapports-d-activites>, Rapport d'activité de la DAO 2022, p. 18